

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim.

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h 30, le maire, M. Émile Hudon, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

189-07-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller et, résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant le point suivant à Affaires nouvelles :

23- Affaires nouvelles :

A) Emprunt temporaire – règlement d'emprunt 2022-515 et 2022-516

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 24 juin 2022
- 4- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 24 juin 2022
- 5- Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 24 juin 2022
- 6- Embauche sauveteur plage du camping municipal
- 7- Abrogation résolution 139-05-22 – Changer le nom de M^{me} Kathy Simard pour Jean-Marc Gaudreault
- 8- Promotion développement résidentiel – Octroi de contrat publicités diverses
- 9- Contrat fenêtres édifice municipal – 2 soumissions
- 10- Contrat porte d'entrée édifice municipal – 2 soumissions
- 11- Achat bordures de granite – Soumission de Granicor
- 12- MMQ La Mutuelle des municipalités du Québec – Paiement d'une franchise de 2500 \$ dossier 160, rue Potvin
- 13- Travaux rang des Îles – Recommandation du premier paiement à Les Constructions de l'Est pour les travaux réalisés le 27 juin 2022
- 14- Équipe du Travail de milieu secteur Sud – Autorisation barrage routier le 15 juillet 2022 de 10 h à 14 h
- 15- Saint-Gédéon s'amuse – Demandes municipales pour l'événement
- 16- Parc Saint-Antoine – Achat de module de jeux pour enfants
- 17- Corporation de développement – Avance de fonds lié à la gestion de l'entente entre la municipalité et la SÉPAQ
- 18- Demande de dérogation mineure – 317, chemin du Golf
- 19- Motion de sympathie à la famille de M. Jean-Paul Boucher, décédé le 14 juin 2022
- 20- Correspondance
- 21- Rapport des comités
- 22- Liste des comptes
- 23- Affaires nouvelles
- 24- Période de questions
- 25- Levée de l'assemblée

3- EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2022

190-07-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers d'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 24 juin 2022.

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2022

191-07-22

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller et, résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 24 juin 2022, tels que rédigés et lus.

5- RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2022

Aucun commentaire.

6- EMBAUCHE SAUVETEUR PLAGE DU CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution du 20 avril dernier, concernant l'embauche du personnel aux activités estivales, qui détermine le salaire du sauveteur plage à 19 \$ de l'heure ;

CONSIDÉRANT QUE la seule ressource qualifiée et disponible, demande un salaire de 25 \$ de l'heure, en plus d'une compensation pour son déplacement d'Alma ;

192-07-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M^{me} Laurence Dallaire, résidente d'Alma comme sauveteuse plage pour le camping municipal avec un taux horaire de 25 \$ de l'heure plus les frais de déplacement.

Achat matériel – mise en conformité de la zone de baignade.

193-07-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un aquaplane au coût de 1494 \$ plus taxes, auprès de l'entreprise Aquam.

Installation des bouées de délimitation 2022.

194-07-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de M. Éric Trottier pour l'installation des bouées au montant de 175 \$ et pour la désinstallation des bouées en fin de saison au montant de 125 \$.

7- ABROGATION RÉSOLUTION # 139-05-22 – CHANGER LE NOM DE MME KATHY SIMARD POUR J. M. GAUDREAU

195-07-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'abroger la résolution # 139-05-22 relativement la vente du lot 6 343 559 à M^{me} Kathy Simard autorise par la présente résolution la vente du lot 6 343 559 en

faveur de M. Jean-Marc Gaudreault pour un montant de 29 777.28 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat signée le 2 mai 2022 dernier et présentée à la municipalité, et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

8- PROMOTION DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – OCTROI DE CONTRAT PUBLICITÉS DIVERSES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon est promotrice d'un développement résidentiel sur la rue Potvin ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires inscrits au budget 2022 de la municipalité pour la promotion sont de 10 000\$ prévus au grand-livre (02-629-00-349) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu diverses propositions de placements publicitaire pour son développement résidentiel afin d'en faire la promotion à l'été et à l'automne ;

196-07-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer les contrats de publicité aux fournisseurs suivants :

- Trium Médias, pour un montant de 4 000\$ taxes en sus ;
- Bell Média, pour un montant de 1 670\$, plus frais de production et taxes en sus ;
- Bell Média, pour un montant de 1 670\$, plus frais de production et taxes en sus ;
- Cogeco Média, pour un montant de 3 046\$, plus frais de production et taxes en sus.

ET D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer les contrats avec lesdits fournisseurs.

9- CONTRAT FENÊTRES ÉDIFICE MUNICIPAL – 2 SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour changer cinq (5) fenêtres de l'édifice municipal, soit :

- Les Fenêtres Côté 6 304.78 \$ plus taxes;
- Les Fenêtres Polair3 8 106.92 \$ plus taxes;

197-07-22

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Fenêtres Côté, portes et fenêtres pour le remplacement des fenêtres de la réception, soit cinq (5) fenêtres pour un montant de 6 304.78 \$ plus taxes.

10- CONTRAT PORTE D'ENTRÉE ÉDIFICE MUNICIPAL – 2 SOUMISSIONS

Ce point est retiré.

11- ACHAT BORDURES GRANITE – SOUMISSION DE GRANICOR

CONSIDÉRANT QUE Granicor a soumis une offre à la municipalité pour l'achat de bordures de granites non finis à l'usine en date du 16 juin 2022 ;

198-07-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter

la soumission de Granicor datée du 16 juin 2022, transmis à la municipalité au montant de 29 318.63 \$ taxes incluses pour des bordures de granite non finis à l'usine.

**12- MMO LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –
PAIEMENT D'UNE FRANCHISE 2500\$ DOSSIER
160, RUE POTVIN**

Suite à un incident survenu le 15 novembre 2021, la municipalité doit payer à la Mutuelle des municipalités du Québec une franchise de 2500 \$ pour des dommages matériels au montant de 9905 \$ dans le dossier # 212374-30.

199-07-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de payer à la Mutuelle des municipalités du Québec, un montant de 2500 \$, représentant une franchise dans le dossier 212374-30 concernant un sinistre survenu le 15-11-2021.

**13- TRAVAUX RANG DES ÎLES – RECOMMANDATION DU
PREMIER PAIEMENT À LES CONSTRUCTIONS DE L'EST POUR
LES TRAVAUX RÉALISÉS AU 27 JUIN 2022**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement #1 daté du 28 juin 2022 produite par Mme Marie-Ève Plourde, ingénieure et chargée de projets dans le dossier de remplacement de la conduite d'eau potable et des infrastructures – Rang des Iles – RIRL 2022 -SC-22-057-STEGED-RIRL-ST ;

CONSIDÉRANT QU'au document la recommandation de paiement #1 s'élève à 299 203.18\$ incluant les taxes à « Les Constructions de l'Est » pour les travaux réalisés au 27 juin 2022 ;

200-07-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier paiement, décompte #1, à « Les Constructions de l'est » pour les travaux réalisés au 27 juin 2022, concernant des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et des infrastructures – Rang des Iles – RIRL 2022, sur les recommandations de M^{me} Marie-Ève Plourde, ingénieure et chargée de projets au dossier, au montant de 299 203.18\$ taxes incluses.

**14- ÉQUIPE DU TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD –
AUTORISATION BARRAGE ROUTIER LE 15 JUILLET 2022**

L'équipe de travail d milieu Secteur Sud, demande une autorisation pour un barrage routier, vendredi le 15 juillet de 10 h à 14 h afin de recueillir des dons pour des activités avec des jeunes du Secteur Sud tout au long de l'été.

201-07-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'équipe du travail de milieu du Secteur Sud à tenir un barrage routier au coin rue de la Plage et rue De Quen, le vendredi 15 juillet 2022 de 10 h à 14 h à la condition que l'équipe s'occupe de demander l'autorisation auprès du ministère des Transports.

**15- SAINT-GÉDÉON S'AMUSE – DEMANDES MUNICIPALES POUR
L'ÉVÈNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le comité de Saint-Gédéon s'amuse dépose la liste des services municipaux demandés pour l'organisation de ce festival;

202-07-22

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de services municipaux déposées par le comité de Saint-Gédéon s'amuse et que les employés municipaux soient autorisés à mettre en place les différents services.

16- PARC SAINT-ANTOINE – ACHAT DE MODULE DE JEUX POUR ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser un projet de mise à niveau et de modernisation au parc Saint-Antoine ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires inscrits au plan triennal 2022 de la municipalité sont de 35 000 \$ et que la mesure sera financée à même le surplus accumulé disponible au Fonds parcs terrains de jeux (revenus reportés) ;

CONSIDÉRANT QUE des propositions ont été reçues pour l'achat d'un module de type grimpeur et de bordures de polyéthylène ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement et d'installation des modules et équipements, ainsi que l'achat de matériaux divers prévus au projet sont exclus de ces propositions, mais qu'ils seront à réaliser en régie et à assumer par la municipalité ;

203-07-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser l'achat d'un module de jeux de type grimpeur auprès de l'entreprise Tessier Récréo-Parc, au coût de 19 336 \$ plus taxes, ainsi que de bordures de polyéthylène au coût de 90 \$ plus taxes l'unité ;
- D'autoriser la réalisation des travaux en régie pour l'aménagement et l'installation des modules, des équipements ainsi que l'achat des matériaux requis ;
- D'autoriser M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim à signer les contrats avec le fournisseur, pour et au nom de la municipalité.

17- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT – AVANCE DE FONDS LIÉ À LA GESTION DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA SÉPAQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a autorisé le 6 juin dernier la signature d'une entente avec la SÉPAQ visant à favoriser l'accès au parc national aux résidents de la municipalité et, à offrir à ceux-ci une gamme d'avantages exclusifs sur les activités et services qui y sont offerts ;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué par le conseil au projet prévu à l'entente est d'un montant maximal de 3000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la Corporation de développement socioéconomique pour gérer ladite entente ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pris effet et que la Corporation de développement aura à engager des dépenses liées à l'opérationnalisation de ladite entente ;

CONSIDÉRANT QU'une reddition de compte sera préparée et déposée par la Corporation de développement à la municipalité en fin de projet et, que le montant alloué par la municipalité à la Corporation de développement sera ajusté en proportion des dépenses réellement encourues par la Corporation de développement ;

204-07-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller et, résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une avance de fonds de 2000 \$ à la Corporation de développement économique lié à l'entente entre la SÉPAQ et la municipalité.

18- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 317, CHEMIN DU GOLF À SAINT-GÉDÉON

ATTENDU QUE M. Alain Blackburn a fait une demande de dérogation mineure afin de construire un garage à une distance d'environ 5 mètres de la ligne avant de la propriété ;

ATTENDU QUE de ne pas recommander la demande empêcherait la possibilité de faire la construction du garage ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un terrain problématique par sa configuration ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un chemin avec peu de circulation ;

ATTENDU QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande ;

205-07-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure du 317, chemin du Golf, afin de construire un garage à une distance de 5 mètres de la ligne avant sur le lot 4 719 643, contrairement au tableau 4, note numéro 3 du règlement de zonage qui requiert une distance minimale de 8 mètres.

19- MOTION DE SYMPATHIES À LA FAMILLE DE M. JEAN-PAUL BOUCHER, DÉCÉDÉ LE 14 JUIN 2022

206-07-22

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, d'offrir en leur nom personnel et au nom de tous les membres du conseil une motion de sympathies à M^{me} Anne-Marie Villeneuve, épouse de M. Boucher, à son fils, ainsi qu'à toute la famille de M. Jean-Paul Boucher les plus sincères condoléances pour le décès de ce dernier le 14 juin 2022.

M. Jean-Paul Boucher a été conseiller municipal durant les années de 2000 à 2005 et maire de 2009 à 2017. La municipalité de Saint-Gédéon perd un homme d'une grande valeur, très engagé dans la vie de sa collectivité et au service de ses concitoyens.

Son souvenir restera ancré dans notre mémoire pour les différentes actions qu'il a pu mener pour faire avancer Saint-Gédéon.

Sachez que tous les membres du Conseil partagent votre douleur et sont avec vous tous de tout cœur dans cette épreuve.

20- CORRESPONDANCE :

Lettre du ministère des Transports

Lettre d'information du ministère des Transports, concernant l'accord d'une aide financière de 17 972 \$ pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Affaires municipales du Québec

Courriel du 2 juin 2022 qui confirme l'approbation de la version numéro 2 de la programmation de la TECQ 2019-2023.

Transport Adapté Lac-Saint-Jean-Est

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2021.

MRC Lac-Saint-Jean-Est

Adoption du règlement 320-2022, concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

MRC Lac-Saint-Jean-Est

Adoption du règlement 317-2022, ayant pour objet de déléguer certaines compétences au comité administratif et d'abroger le règlement 5-83 adopté pour les mêmes fins.

Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Demande d'une contribution financière pour l'entretien des sentiers de vélos de montagne au banc de sable – saison 2022. Ce dossier est à l'étude pour la saison 2023.

Ministère de la Sécurité publique

Lettre d'information concernant le Programme général d'indemnisation et d'aide financière sur les inondations et pluies survenues du 4 avril au 24 mai 2022.

M. Gaston Huard, camping plage Saint-Joseph

M. Gaston Huard dépose une demande afin d'obtenir une subvention concernant l'achat d'un défibrillateur pour le camping plage Saint-Joseph.

207-07-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 250\$ pour l'achat d'un défibrillateur pour le camping plage Saint-Joseph, sur présentation de la facture.

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean propose d'obtenir une résolution pour l'harmonisation de la réglementation municipale.

Comité du camping municipal

Le comité du camping municipal demande au conseil une contribution pour souligner les 50 ans comme saisonniers au camping municipal de M. Germain Gilbert et M^{me} Dolorès Dallaire.

208-07-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre un panier de produits locaux au montant de 200 \$ plus taxes à M. Germain Gilbert et M^{me} Dolorès Dallaire pour souligner leurs 50 ans comme saisonniers au camping municipal.

Ministère de la Culture et des Communications

Lettre de confirmation datée du 28 juin 2022 concernant une subvention de 900 000 \$ pour la réalisation du projet de la salle multifonctionnelle.

Ministre des Transports du Québec

Lettre du 22 juin 2022 confirmant une aide financière au montant de 34 000 \$ dans le programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Ligue des droits et libertés

Lettre datée du 28 juin 2022 concernant la mise à jour des règlements municipaux afin de respecter le droit de manifester.

21- RAPPORT DES COMITÉS

Régie intermunicipale sécurité incendie du secteur sud

M. Jean-Sébastien Allard résume la dernière rencontre. Il y a eu 26 interventions dont 4 à Saint-Gédéon. Des discussions ont eu lieu pour faire une possible fusion avec la municipalité de Larouche.

Comité d'embellissement

M. André Gagnon résume la visite des serres.

Comité de la marina Belle-rivière

M. Michel Tremblay résume la dernière rencontre. Un nouveau commodore a été élu, il s'agit de M. Réjean Nadeau en remplacement de M. André Fortin.

Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre.

Comité conjoint de l'église

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Il informe le conseil que les états financiers au 31 décembre 2021 ont été déposés.

Travail de milieu secteur sud

M. Gabriel Fortin résume la dernière rencontre. Il y a eu 4528 contacts avec les jeunes et 114 interventions directes avec certains jeunes.

22- LISTE DES COMPTES

209-07-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés # 2022-07 au montant de 251 389.90 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	217 944.89 \$
- Déboursés :	33 445.01 \$
TOTAL :	251 389.90 \$

23- AFFAIRES NOUVELLES

A) Financement temporaire Caisse Desjardins des Cinq-Cantons

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a adopté le règlement numéro 2022-515 décrétant des travaux de voirie dans le rang des Îles et un emprunt de 3 300 000 \$ et un autre règlement numéro 2022-516 pour le renouvellement d'une conduite de distribution d'eau potable dans le rang des Îles et un emprunt de 1 475 000 \$ lesquels ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 5 mai 2022 ;

210-07-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser un financement temporaire auprès de la caisse Desjardins des Cinq-Cantons d'une somme n'excédant pas 100 % des montants autorisés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu des deux (2) règlements 2022-515 et 2022-516 et du Programme de la TECQ ;
- De faire ce financement temporaire selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la caisse Desjardins des Cinq-Cantons et la municipalité de Saint-Gédéon ;
- D'autoriser M. Émile Hudon, maire et M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon tous les documents nécessaires à ce financement temporaire.

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilles Lévesque

- M. Lévesque dit qu'il serait intéressant d'inclure le nom de Saint-Gédéon pour le Club de Golf, ainsi que pour la SÉPAQ Camp-de-Touage.
- M. Lévesque mentionne au Conseil, que dans plusieurs articles au sujet de la SÉPAQ, le nom de Saint-Gédéon n'apparaît pas.
- Demande également si le poste de directeur au développement économique en vaut vraiment la peine.
- A titre d'individu, il aimerait se brancher sur le réseau d'aqueduc. M. le maire lui donne plus d'explications concernant les travaux à venir.

25 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. André Gagnon, conseiller, propose la levée de l'assemblée à 20 h 13.

Émile Hudon
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim